

LES ÉLUS LOCAUX FACE À LA RÉSORPTION DES SQUATS ET BIDONVILLES

Le prochain mandat des équipes municipales sera-t-il celui de l'inclusion sociale des habitants des bidonvilles et squats ? L'État vient de doubler le budget dédié à la résorption des quelque 360 sites concernés, les décideurs commencent à comprendre que les expulsions ne résolvent rien. Plusieurs expériences locales, en bonne voie de réussite, montrent que les démarches d'insertion sociale des habitants sont par essence plus humaines, mais aussi plus efficaces et durables pour résoudre ces situations indécentes, pour les personnes qui y habitent comme les autres citoyens dans les communes. Une constante, dans ces succès : la volonté politique exprimée par les élus locaux, leur capacité à impulser une dynamique collective et leur implication, à l'échelon de la municipalité d'abord.

LA FRANCE ET LE RETOUR DES BIDONVILLES

Depuis quelques années, des bidonvilles et des squats se sont réinstallés dans plusieurs régions de France, exposant dans l'espace public des situations de grande précarité sociale qui semblaient appartenir à un passé vieux de plusieurs décennies.

Si l'on recense en 2019 moins de sites concernés qu'en 2015 (environ 360 contre 580), le nombre personnes qui y habitent a retrouvé son niveau de 2015 (17 600) après avoir baissé jusqu'en 2017 (14 800). Ces chiffres ne reflètent cependant qu'incomplètement la situation car ils ne comptabilisent pas l'ensemble des citoyens non-ressortissants de l'Union européenne (personnes migrantes, réfugiées, etc.) ainsi que les nombreuses per-

sonnes vivant dans des bidonvilles outre-mer (lire p. 13). Des confusions courantes, entretenues à dessein ou non, tendent à « ethniciser » la question des bidonvilles (lire p. 10). En réalité, si les habitants de bidonvilles en France sont en partie des citoyens roumains et bulgares et d'origine rom, la situation de grande précarité qu'ils vivent n'est en rien « caractéristique » de cette population, qui est sédentaire et vit en majorité en « logement classique ». La déconstruction des représentations sur les habitants de bidonvilles et squats implique notamment de rechercher des solutions relevant du droit commun, et s'inscrivant pleinement dans la mise en œuvre des politiques publiques sociales.

DES TENSIONS CROISSANTES

Depuis le début des années 2000, les pouvoirs publics ont, de manière dominante, choisi de traiter cette crise sociale par une approche légaliste : confrontés à l'occupation d'un terrain ou d'un bâtiment « sans droit ni titre », les propriétaires (souvent des personnes publiques) engagent une procédure d'expulsion ou des maires prennent un arrêté municipal d'évacuation sous couvert de « péril imminent ». Ils obtiennent ensuite de la part de la préfecture le concours de la force publique pour chasser les habitants. Chaque année, quelque 10 000 personnes sont ainsi expulsées de leur habitation. Et en moyenne moins de la moitié d'entre elles se voient présenter une proposition d'hébergement pour quelques nuits seulement avant un retour à la rue (lire p. 13). Plus globalement, les habitants sont la plupart du temps dispersés sans avoir été sérieusement accompagnés dans un parcours d'insertion sociale. Cette politique court-termiste a démontré son inefficacité : chaque expulsion suscite la reconstitution de nouveaux bidonvilles ou squats un peu plus loin, pérennisant l'exclusion de leurs habitants et faisant obstacle à leur engagement dans des démarches qui leur permettraient de sortir de cette situation. Le caractère contre-productif de ces approches est de plus en plus perceptible par les citoyens, qui tendent à faire porter la responsabilité sur leurs élus de proximité, que ce soit légitime ou non. La pérennisation de ces situations, par l'acharnement à refuser d'y apporter de réelles solutions, conduit également à générer des tensions avec les populations voisines. Les très inquiétantes opérations de « représailles » organisées contre les Roms au printemps 2019 en Île-de-France, à la suite d'une rumeur calomnieuse (lire p. 12), sont à cet égard un fort signal d'alarme, et imposent aux autorités de prendre leurs responsabilités pour agir. Les maires, au plus proches du terrain, sont concernés en priorité.

Chaque expulsion suscite la reconstitution de nouveaux bidonvilles ou squats un peu plus loin, pérennisant l'exclusion de leurs habitants.

CHANGER D'APPROCHE : LE MOMENT EST VENU

Devant l'impasse des « expulsions sans solution », l'État semble s'être enfin résolu à définir un nouveau cadre d'action. L'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018, s'inspirant d'expériences locales qui ont démontré leur efficacité, préconise la définition de stratégies territoriales de résorption des squats et bidonvilles assises sur la construction de larges partenariats, impliquant l'éventail des acteurs concernés, au premier rang desquels les collectivités locales et leurs élus. « Nous avons besoin d'un engagement fort des élus locaux, et nous souhaitons vraiment pouvoir leur renforcer notre soutien pour passer à une nouvelle étape », communique Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'Hébergement et l'accès au logement (Dihal).

Cette approche renouvelée endosse une gestion « globale et durable » appuyée sur des programmes d'insertion sociale pour les habitants. Le gouvernement, qui affiche l'ambition d'avoir résorbé tous les squats et bidonvilles d'ici à 2022, a donné en septembre 2019 un signe encourageant aux acteurs locaux en doublant le budget dédié à ces actions (lire p. 14). Et ces derniers, élus et associations, disposent de nombreuses pistes pour solliciter des dispositifs « de droit commun » dans le financement de projets d'inclusion sociale (lire p. 38). Cette option conduit par ailleurs à une affectation bien plus efficace de l'argent public que le recours à l'expulsion, comme le montrent des évaluations (lire p. 60).

DU BIDONVILLE À L'INCLUSION SOCIALE

L'expérience accumulée par les acteurs impliqués, associations et élus, livre des enseignements importants à l'attention des collectivités locales dans la définition de projets d'inclusion sociale visant la résorption de bidonvilles et squats (lire p. 27). S'étant eux-mêmes confrontés à ces questions, certains acteurs partagent leurs constats et prodiguent leurs conseils : « Se saisir du problème dès la première année d'un mandat », indique Dominique Plancke, ancien élu local et membre d'un collectif de soutien aux Roms à Lille, mais aussi collaborer avec les collectivités territoriales voisines, coordonner les services publics concernés (enfance, habitat, santé et hygiène, sécurité, emploi et formation), s'appuyer efficacement sur les associations, investir dans la médiation (lire p. 30), etc.

L'agglomération nantaise, deuxième région française concernée par le nombre de personnes vivant en bidonville après l'Île-de-France, a engagé un projet de résorption à l'échelle des 24 communes qui la composent. Une première intéressante, en dépit

de certaines limites, par la volonté affichée d'aborder le problème sur l'ensemble d'un territoire et dans toutes ses dimensions (lire p. 32).

Dans le département de l'Hérault, la préfecture refuse de faire exécuter les décisions judiciaires d'expulsion tant que n'ont pas été engagés des projets

« Une clef de la réussite reste le délicat travail de proximité. Les municipalités doivent donc être à la tête des projets — avec le soutien de l'État bien sûr ».

d'insertion pour les habitants. C'est le cas à Montpellier, où, pour résorber l'important bidonville de Celleneuve, se met en place une prise en charge de toutes les familles par le biais d'un terrain temporaire d'insertion ou par un accès direct au logement quand c'est possible (lire p. 40). À Villeurbanne, cette dernière approche a été adoptée par la municipalité, avec l'appui d'associations locales (lire p. 43) : en priorisant l'accès à des solutions de logement pérennes pour des familles

vivant en bidonville, on mise sur l'impact déterminant d'une telle stabilisation dans la réussite d'un parcours d'insertion. Cette approche « Logement d'abord » est d'ailleurs encouragée depuis peu par le gouvernement, à l'appel des associations (lire p. 46).

Si certaines municipalités s'abritent encore derrière une stricte interprétation de leur périmètre de compétences pour renvoyer vers le gouvernement la responsabilité de prendre en charge le problème des squats et bidonvilles (lire p. 36), d'autres ont évolué dans leur approche de cette problématique et affichent une position bien plus constructive. « Dans un premier temps, nous percevions la résorption du bidonville comme une mission dévolue à l'État, reconnaît un élu de la ville d'Ivry. Mais une clef de la réussite reste le délicat travail de proximité. Les municipalités doivent donc être à la tête des projets — avec le soutien de l'État bien sûr » (lire p. 64). Et puis, analyse-t-on à Bondy (lire p. 48), « à se renvoyer la balle, ce sont les habitants des bidonvilles, mais aussi les autres citoyens de la commune qui en pâtissent. »

SUR LE TERRAIN, AU JOUR LE JOUR

L'engagement d'une municipalité dans un projet d'insertion doit se concevoir sur une durée d'au moins deux ans pour viser l'efficacité. Avant d'enregistrer des résultats solides pour les familles, à terme (entrée dans le logement, accès à un emploi, etc.), les acteurs locaux se doivent d'engager rapidement des interventions techniques ou sociales. Ainsi en est-il de l'amélioration des conditions de vie sur les sites — accès à l'eau, à l'électricité et mise en place d'un ramassage des déchets (lire p. 57). Les communes ont la compétence de la domiciliation administrative des personnes qui en font la demande, une opération en apparence banale mais qui s'avère un sésame pour l'ouverture de nombreux droits (lire p. 74). Une attitude pointilleuse voire abusivement dilatoire de la part des services municipaux peut entraîner des mois de retard dans les démarches d'insertion de familles.

La réussite de ces dernières est intimement liée à l'accès des enfants à l'école dans des conditions normales, constatent unanimement les acteurs (lire p. 61). Et de la maternelle à la primaire, période cruciale pour les apprentissages fondamentaux, la responsabilité de la scolarisation incombe aux municipalités. Si l'enjeu initial consiste à faciliter l'inscription scolaire, il faut ensuite veiller à favoriser la réussite de ces enfants, pénalisés par la grande précarité de leurs situations de vie (lire p. 65). Dans ce cadre, la médiation entre les familles et le système scolaire joue un rôle indispensable (lire p. 62 et p. 71). Enfin, c'est par essence à l'échelon local — la cité, le quartier, la commune —, que se cultivent les liens de proximité et les manifestations de solidarité, qui contribuent à apaiser les tensions potentielles entre les habitants, et in fine à améliorer le bien-être collectif (lire p. 78).

OCTOBRE 2019

**Lire le dossier 2019
« Les élus locaux face
à la résorption des squats
et bidonvilles » sur**

www.romeurope.org

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROME EUROPE

 CNDHRomeurope

 CNDH_Romeurope

SOMMAIRE

1.	ÉLUE • ÉLU, VOUS POUVEZ AGIR EFFICACEMENT AU NIVEAU LOCAL	6
	Le mot de la Présidente	8
	Roms, Gens du voyage, habitants de bidonvilles : de qui parle-t-on ?	10
	Claudia : « L'espoir, la dernière chose qu'il nous reste »	11
	Printemps 2019, une vague de violences racistes 2.0	12
	Infographie : « Bidonvilles et squats en France : quelle évolution ? »	13
	Sylvain Mathieu (Dihal) : « Nous avons besoin d'un engagement fort des élus locaux »	14
	L'instruction du 25 janvier 2018, un engagement gouvernemental	16
2.	DU BIDONVILLE À L'INCLUSION SOCIALE	18
	2.1 Expulsions : la tactique de la patate chaude	20
	À Bobigny, la justice suspend un arrêté d'évacuation	21
	Infographie : « Expulsions de bidonvilles et squats de 2016 à 2019 »	22
	Marseille, une volonté politique défaillante	23
	Infographie : « D'expulsion en expulsion, l'errance contrainte »	25
	2.2 Les ingrédients d'un projet d'insertion réussi	26
	Agir dès le début du mandat	27
	Infographie : « Acteurs publics face aux bidonvilles et squats : qui fait quoi ? »	28
	Alexandra Siarri (adjointe au maire de Bordeaux) : « Des outils au service de valeurs »	30
	Nantes métropole, une MOUS novatrice et encourageante	32
	Rezé, ville modèle ou cavalier seul ?	35
	Bouguenais, une municipalité dans le collimateur	36
	Infographie : « Quelques idées pour financer vos projets »	38
	Celleneuve : une solution de logement pour tous	40
	Villeurbanne, l'insertion par le logement : une ville s'engage	43
	Metz : la stabilisation, un tremplin vers le logement	45
	Louis Bourgois (sociologue) : « Le logement d'abord, un nouveau paradigme »	46
	Bondy, une ville se mobilise pour les habitants d'un bidonville	48
	Gardanne, une chaîne de bonnes volontés	50
	Montreuil, une culture du droit commun s'installe	51
3.	SUR LE TERRAIN AU JOUR LE JOUR	54
	3.1 L'amélioration des conditions de vie	56
	Aubagne, quand l'insertion commence par l'élimination des déchets	57
	Bordeaux, l'eau avant l'été	58
	Bordeaux, les difficultés de la fourniture d'électricité	58
	Infographie : « Accueillir, moins cher qu'expulser »	60
	3.2 L'accès dans des conditions normales à l'école	61
	À Marseille, une passerelle entre le squat et l'école	62
	Sucy-en-Brie, la maire condamnée pour refus de scolarisation d'enfants roms	64
	Infographie : « Favoriser la réussite scolaire des enfants vivant en bidonville ou squat »	65
	À Villemomble, des refus d'inscription à la cantine jugés illégaux	66
	Maria : « Prête à tout pour mes enfants »	67
	Ivry : la scolarisation, pivot de l'intégration	68
	Seine-Saint-Denis : l'Aset 93, facilitatrice de scolarisation	70
	Montpellier : un médiateur scolaire financé par l'Éducation nationale	71
	Métropole lilloise : l'accès aux transports, une condition de réussite scolaire	72
	3.3 Vers l'application du droit commun	73
	La domiciliation, devoir de la commune	74
	Infographie : « La domiciliation, première étape de l'inclusion sociale »	75
	L'accompagnement vers l'emploi, faire avec les personnes concernées	76
	L'accès aux soins dans les bidonvilles, c'est aussi l'affaire des communes	77
	3.4 Créer des liens pour mieux se comprendre	78
	Montreuil : j'habite en France, je vote ici	79
	Favoriser la solidarité et le vivre-ensemble	80